

6129



**PRÉFET  
DES ALPES-  
MARITIMES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

**Le Préfet**

Nice, le **18 AOUT 2022**

**Lettre recommandée avec AR** = 20.162.113.3031.7

Monsieur le Président,

Par arrêté préfectoral en date du 12 juin 2018 et prorogé le 24 décembre 2020, l'élaboration du plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles de mouvements de terrain a été prescrite sur la commune de Bouyon. La Direction Départementale des Territoires et de la Mer est en charge de l'élaboration de ce PPR, avec l'assistance technique du bureau d'études Sol Concept.

L'élaboration du projet de PPR de mouvements de terrain a fait l'objet de deux réunions d'association et d'une réunion publique en application de l'article 5 de l'arrêté préfectoral du 12 juin 2018. Une réunion des personnes publiques associées s'est tenue le 25 novembre 2021 au cours de laquelle le projet complet de dossier de PPR a été présenté en vue de l'approbation du PPR.

Les études techniques nécessaires à l'élaboration de ce PPR sont aujourd'hui achevées et ce projet doit maintenant être soumis pour avis aux personnes publiques citées par l'article R.562-7 du code de l'environnement, avant sa mise à l'enquête publique.

À ce titre, je vous prie de bien vouloir trouver joint, en vue de recueillir l'avis de votre assemblée délibérante, le projet de PPR mouvements de terrain de la commune de Bouyon.

Monsieur le Président  
du Parc naturel régional  
des Préalpes d'Azur  
1, avenue François Goby  
06460 Saint-Vallier-de-Thiery

**Maurice LESECQ**  
Commissaire Enquêteur

Conformément à l'article R562-7 du code de l'environnement, j'attire votre attention sur le fait qu'en l'absence de réponse dans un délai de deux mois suivant la réception de la présente lettre, cet avis sera réputé favorable. En outre, celui-ci, reçu dans les délais ou réputé favorable, sera annexé au registre d'enquête publique dès son ouverture.

Le pôle risques de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer est à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

  
Pour le préfet,  
Le sous-préfet, directeur de cabinet  
CAB 4576

**Benoît HUBER**

Page 2 sur 2

**P.J : un dossier de PPR valant porter à connaissance**

**Copie : Monsieur le Sous-Préfet de Grasse**



~~PNR Soc  
Pte Alpes Azim  
1 Av. François Goby  
06460 - Saint-Vallier - France~~



RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'AR : AR 2C 162 113 3031 7



SDRS-PANT-LL-6129



Présenté / Avisé le :	/ /
Distribué le :	/ /
Je soussigné(e) déclare être	
<input type="checkbox"/> Le destinataire	
<input type="checkbox"/> Le mandataire	
<input type="checkbox"/> CNI / permis de conduire	
<input type="checkbox"/> Autre : .....	

COL 5 AOUT 2022

Services de l'État dans les Alpes-Maritimes  
Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
Service Départemental Risque Sécurité  
CADAM - 147 bd du Mercantour  
06286 NICE CEDEX 8

\* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.  
LA POSTE AGRÈMENT N° C803

Se.  
Sel

1

